

Ciney, le 31 mai 2006

Objet : « ça passe par ma commune » - 7 priorités pour la Commune de Ciney

Bonjour,

Vous trouverez ci-jointes les réponses du groupe écolo au questionnaire que vous nous avez envoyé dans le cadre de la campagne « ça passe par ma Commune ».

Nous nous réjouissons que des associations et des citoyens cinaciens se soient mobilisés à cette occasion. Le monde politique a en effet besoin de la réflexion, de l'action mais aussi de la pression de citoyens engagés pour prendre des mesures ambitieuses en matière de Développement Durable.

Permettez-nous d'ailleurs d'espérer que des échanges plus directs soient possibles au-delà du « devoir » que nous avons du remplir un peu trop rapidement...

Nous sommes demandeurs de rencontres et de discussions pour élaborer des stratégies communes et évaluer concrètement l'action de chacun.

Au-delà des discours des responsables politiques, il y a leur travail de propositions et leurs actes concrets. Pour en juger, nous vous invitons à assister au Conseil communal du 19 juin prochain. Un projet de résolution d'Ecolo relative à l'introduction de clauses sociales, environnementales et éthiques dans les marchés publics y sera discuté et peut-être voté.

Ce texte, que vous trouverez en annexe, propose toute une série de mesures précises et concrètes en faveur du Développement Durable. Nous verrons à l'occasion de ce Conseil communal quels sont les élus cinaciens qui sont prêts à passer du blabla à l'action en la matière...

Vous remerciant pour votre attention et restant à votre disposition pour toute information complémentaire, nous vous adressons nos cordiales et vertes salutations.

Pour Ecolo-Ciney

Patrick Dupriez Anne Marie Camus Philippe Cowez

« Ça passe par ma commune »

7 priorités pour la commune de Ciney

Les réponses des candidats écolos

1. Ma commune consomme des produits équitables

- Nous souhaitons systématiser l'achat de produits du commerce équitable par les services communaux mais aussi par les associations liées à la commune : centre culturel et sportifs, écoles, CPAS... Cette démarche doit être associée à un effort de communication et d'information vers la population, le monde associatif et les établissements scolaires et – pourquoi pas ?- à la création d'une coopérative d'achat.
- Nous nous engageons à stimuler l'émergence de projets concrets tels que « alter pack » et « Jeunes Magasins du Mondes » de façon à développer durablement l'intérêt pour le commerce équitable.
- Ecolo souhaite également voir la commune s'investir dans la coordination locale de la semaine du commerce équitable avec tous les acteurs locaux, y compris les commerçants.
- Enfin, nous engageons à étudier avec les organisations syndicales les possibilités d'achats de vêtements « made in dignity » en fonction des disponibilités du marchés et des contraintes techniques et de sécurité.

2. Ma commune pratique l'éco-consommation

- Ecolo soutien le principe de l'introduction d'une prime lors de l'achat de langes réutilisables. Toutefois, pour que cette mesure ait un réel impact elle doit être accompagnée :
 - d'une campagne de sensibilisation et d'échanges d'expériences avec l'aide d'associations partenaires comme le Réseau Eco-consommation ;
 - d'une initiative politique pour envisager (avec d'autres communes et un partenaire privé) la création d'un service « échange-nettoyage » des langes.
- Le groupe Ecolo propose une série de mesures d'incitation à l'éco-consommation en matière d'alimentation, de produits d'entretien, de matériaux de construction et de bricolage... Pour nous, la commune peut à la fois montrer l'exemple et jouer un rôle dans la sensibilisation du public. Dans cette perspective, le travail avec les écoles est une priorité.

3. Ma commune encourage l'économie de réemploi.

Une série d'entreprises d'économies sociales et d'acteurs de la filière du réemploi sont présents sur le territoire de Ciney et des environs : vêtements, matériel informatique, déchets de construction et industriels...

- Les candidats d'Ecolo s'engagent à :
 - favoriser l'accès de ces entreprises aux marchés publics via l'introduction des clauses sociales,
 - informer la population sur leur existence en particulier par le biais de des services sociaux,
 - utiliser ces entreprises et services en amont et en aval de la consommation des services communaux ,
 - mettre en oeuvre des partenariats pour créer de nouvelles filières d'emploi utile : réparation de matériel électroménager, réutilisation de déchets de travaux publics et de construction...

4. Ma commune s'engage dans un partenariat durable et de qualité

Parce vivre mieux ensemble sur la planète est une nécessité urgente, Ecolo-Ciney souhaite désigner un échevin chargé de la solidarité Nord-Sud et prévoir un budget pour son action.

- Nous nous engageons à soutenir tout projet d'échange d'étudiants Nord-Sud à l'initiative des communautés éducatives, en particulier via la recherche des crédits nécessaires au niveau des instances communautaires et fédérales de la coopération.
- Nous souhaitons plus largement :
 - Informer les jeunes sur toutes les possibilités de voyages et d'échange internationaux : stages, chantiers, coopération...
 - Proposer et soutenir des projets les partenariats basés sur les relations existantes entre personnes et communautés d'ici et du Sud de la planète ;
 - Développer un projet de jumelage avec une collectivité locale du « Tiers-Monde » basée sur la valorisation des ressources de chacun. Nous avons aussi beaucoup à apprendre des pratiques et savoirs des peuples du Sud.
 - Favoriser la rencontre et la connaissance de « l'Autre » présent parmi nous, via des activités d'accueil et d'échange ;

5. Ma commune gère la protection de la biodiversité

Pour Ecolo, la commune est un acteur important de la protection voir de l'amélioration de la biodiversité.

- Les élus écolos s'engagent à :
 - Respecter la loi - c'est bien le moins...- qui interdit le désherbage chimique des bords de routes et chemins ainsi qu'à signer et appliquer la convention wallonne sur le fauchage tardif.
 - Investir dans un système de désherbage thermique éventuellement en partenariat avec Al Ovradge pour en maximiser l'utilisation ;
 - Sensibiliser largement les citoyens sur les dangers liés à l'usage des pesticides et sur les alternatives existantes ;
- Par ailleurs, nous souhaitons :
 - Un vaste plan de protection, de plantation et d'entretien des haies favorable à un maillage écologique dense;
 - Inscrire dans les permis de lotir et d'urbanisme l'obligation des propriétaires privés et des entreprises de respecter ou implanter des haies indigènes et des alternatives au « tout béton » comme au « tout pelouse ».
 - Développer des actions de terrains avec les associations et les écoles pour favoriser l'observation et l'amélioration de notre patrimoine naturel : plantations et distributions de plants dans le cadre de la semaine de l'arbre, découverte de la nature...
 - Appliquer les règles de bonne gestion des bords de cours d'eau établies par la Région wallonne et assurer de manière efficace les zones de protection de captage d'eau.

6. A. Ma commune dynamise sa politique énergétique

Sortir de l'ère du pétrole est un défi majeur pour notre société. Diminuer notre consommation énergétique et développer la production d'énergie renouvelable doivent donc être des priorités pour les responsables politiques communaux.

- Les candidats écolos, s'engagent à fixer des objectifs ambitieux et précis en matière d'économie d'énergie fossile : 20 % de réduction de la consommation propre des services communaux et 10 % de réduction de la consommation de la population cinacienne à l'horizon 2012.

Cela passe par un ensemble de mesures concertées parmi les quelles :

- Audit énergétique systématique des bâtiments communaux ou de services et associations subventionnés (y compris les églises) ;

- Investissement dans des mesures d'isolation et de régulation adéquate via un mécanisme de tiers-investisseur ;
 - Mise en place d'une série de primes (complémentaires aux aides régionales) destinées aux particuliers (avec priorité pour les logements sociaux et locatifs) en faveur d'audits et d'éco-investissement (isolation, remplacement des chaudières, recours aux énergies renouvelables...)
 - Achat d'électricité « verte » et de carburant sans soufre;
 - Imposition de règles urbanistiques précises pour densifier l'habitat et favoriser la construction de logements « basse énergie » voire de maisons passives
- Nous nous engageons également à commander une étude globale sur le potentiel d'énergie renouvelable de la commune. L'installation d'une unité de biométhanisation au marché couvert et d'une chaufferie bois dans le cadre de la rénovation de la piscine sont des priorités en ce sens.

7. B. Ma commune favorise une mobilité douce

- Pour Ecolo, chaque aménagement urbain doit être pensé en intégrant la problématique des usagers « faibles » : cyclistes, personnes à mobilité réduites, piétons et poussettes...
 - Nous proposons que les projets d'urbanisme et d'aménagement de voiries soient systématiquement soumis aux associations d'usagers telles que GAMAH (indice Passe-Partout), Pro-vélo et GRACq.
 - L'infrastructure d'accueil des vélos doit être renforcée ainsi que la sécurité sur les parcours les plus fréquentés comme ceux qui mènent aux écoles. Pour Ecolo, il est important que soit poursuivi un travail d'animation avec les élèves pour favoriser les modes de déplacement « doux ».
 - La préservation ou la réouverture des chemins et sentiers vicinaux doit également être envisagée avec la participation des associations et citoyens.
- Favoriser une mobilité plus douce et moins énergivores, passe par une offre renforcée de solutions alternatives à la voiture personnelle. Les élus écolos s'engagent à étudier :
 - La possibilité d'installer à Ciney un service de « voiture partagée » ;
 - La création de nouvelles offres de bus (desserte des villages le jours de marchés, meilleures horaires pour les déplacements scolaire et des navetteurs...)

8. Ma commune me consulte

De façon générale, les structures de participation sont inexistantes ou vidées de leur sens à Ciney. Or, pour répondre aux défis de notre société la créativité, l'adhésion et l'implication d'un maximum de citoyens sont indispensables.

- En matière de déchets, investir dans la prévention aujourd'hui permet de dégager des marges financières demain tout en préservant les générations futures des conséquences de notre inconscience. Ecolo propose depuis longtemps l'élaboration d'un véritable plan de prévention des déchets impliquant, dès sa conception, un maximum d'acteurs locaux (associations, citoyens, écoles, commerces...) et des expertises extérieures.
- Les élus écolos s'engagent à fixer des objectifs concrets de réduction des déchets ménagers et à associer la population à la définition des moyens pour y parvenir.
- Nous souhaitons également entamer un travail de concertation avec les entreprises et les commerces pour trouver des solutions collectives aux problèmes de déchets : le déchets de l'un peut être une ressources pour l'autre, le traitement d'un déchets peut être facilité en se mettant à plusieurs...
- Enfin, les candidats écolos s'engagent à rendre systématique la création de comités d'accompagnement citoyens pour les infrastructures de traitement des déchets, d'épuration des eaux usées, de traitement des cadavres d'animaux, etc.

Projet de résolution relative à l'amélioration des performances environnementales, sociales et éthiques des marchés publics

Le Conseil communal de Ciney

Vu la législation sur les marchés publics et notamment la Loi du 24/12/93 relative aux marchés publics ;

Vu les modifications apportées à la Loi sur les marchés publics du 24/12/93 via la Loi-programme du 18 avril 2003 ; ces modifications introduisant les considérations environnementales, sociales et éthiques dans les conditions d'exécution ainsi que dans les critères d'attribution des marchés publics ;

Vu la Communication interprétative de la commission sur le droit communautaire applicable aux marchés publics et les possibilités d'intégrer des considérations environnementales dans lesdits marchés (COM/2001/0274 final)¹ ;

Vu la Communication interprétative de la Commission sur le droit communautaire applicable aux marchés publics et les possibilités d'intégrer des aspects sociaux dans lesdits marchés (2001/C 333/08)² ;

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, et notamment son article 1222-3 ;

Vu la nécessité de contribuer à la réduction de gaz à effet de serre et de soutenir la politique belge dans ce secteur ;

Vu l'importance économique des marchés publics dans l'économie européenne et belge ;

Vu l'action 23 du Plan fédéral de développement durable stipulant notamment que « *Etant donné que dans tous les secteurs, une part importante du parc immobilier est vétuste, il existe là un potentiel d'économies d'énergie important. Selon une estimation de la Commission européenne, la rénovation des vieux immeubles en Europe pourrait faire baisser les émissions de CO2 et les coûts énergétiques correspondants de 42 % par rapport à leur niveau actuel (COM/2004/60 final/2.3.1). Les mesures visant à disposer de bâtiments plus éconergétiques constituent par conséquent un élément capital de toute politique d'économie d'énergie. De telles mesures sont non seulement bonnes pour l'environnement, mais elles se traduisent en outre par une diminution réelle de la facture énergétique pour les consommateurs, sans pour autant réduire leur confort.* » ;

Vu la publication par la Commission européenne du « Buying green! A handbook on environmental public Procurement »³ ;

Vu la circulaire ministérielle sur les achats durables relative aux achats de fournitures d'administration en ligne www.guidesdesachatsdurables.be ;

1. décide qu'à dater d'un an après l'adoption de cette délibération, pour toute passation de marchés publics par la commune, les documents relatifs à l'approbation du marché seront accompagnés d'une courte notice explicitant comment les critères environnementaux, sociaux et éthiques ont été introduits et à quel(s) stade(s), sur base notamment de la circulaire ministérielle en ligne www.guidesdesachatsdurables.be ;
2. demande au Collège d'insérer comme clause technique dans les cahiers des charges des marchés de services et de fournitures de produits alimentaires que « *2 % au moins du volume financier des achats doivent provenir du commerce équitable labellisé via Max Havelaar ou organisme équivalent* » ;
3. demande au Collège de réserver annuellement au minimum 1 marchés publics (ou un lot en cas de marchés groupés) concernant des fournitures ou des services relatifs à des vêtements de travail à une entreprise s'engageant au respect des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail et à une vérification du type de la Fair Wear Foundation. Ce faisant la commune et ses travailleurs s'inscrivent dans la campagne « vêtements propres »⁴

¹ http://europa.eu.int/comm/internal_market/publicprocurement/key-docs_fr.htm

² http://europa.eu.int/eur-lex/lex/LexUriServ/site/fr/com/2001/com2001_0566fr01.pdf

³ <http://europa.eu.int/comm/environment/gpp/pdf/int.pdf>

⁴ <http://www.vetementspropres.be/index.php>

4. demande au Collège que les achats de véhicules soient effectués selon le Guide méthodologique d'achat de véhicules motorisés à l'usage des administrations fédérales⁵ et selon la Circulaire 307quater du 3 mai 2004 relative à l'acquisition de véhicules de personnes destinés aux services de l'Etat et aux organismes d'intérêt public⁶ ;
5. demande au Collège de réserver annuellement au minimum 3 marchés publics à une entreprise d'économie sociale, en insérant la clause d'exécution du marché public suivante dans le cahier des charges : « *Conformément à l'art. 18 bis §2 de la loi du 24 décembre 1993 relative aux marchés publics la participation à la procédure de passation du marché public est réservée aux entreprises d'économie sociale d'insertion telles que définies à l'art. 59 de la Loi du 26 mars 1999* » ;
6. demande au Collège que les achats de matériel informatique, de télécopie et de photocopie soient réalisés selon le Guide méthodologique d'achat de matériel informatique, de télécopie et de photocopie à l'usage des administrations fédérales⁷ ;
7. demande au Collège d'inclure une clause sociale d'exécution de formation telle que celle rédigée par la DIIS (Direction interdépartementale de l'Intégration sociale du Ministère de la Région wallonne)⁸ pour tout marché de travaux de bâtiment d'un montant supérieur ou égal à 496 000 € pour autant qu'il inclue des travaux de gros œuvre ouvert pour un montant supérieur ou égal à 248 000 € et/ou de parachèvement pour un montant supérieur ou égal à 74 400 €, de même que pour tout marché de travaux de génie civil d'un montant supérieur ou égal à 248 000 € et pour tout marché de services correspondant aux catégories 1, 14, 16 et 27 (respectivement les services d'entretien et de réparation, services de nettoyage de bâtiments et de gestion de propriété, services de voirie et d'enlèvement d'ordures, services d'assainissement et services analogues et les autres services) ;
8. demande au Collège de prévoir que pour toute rénovation ou nouvelle construction d'un bâtiment tertiaire de la commune, la conception énergétique du bâtiment fait appel aux check-list et cahiers des charges de référence de la Région wallonne⁹ ;
9. demande au Collège d'insérer comme clause technique dans les cahiers des charges des marchés de services et de fournitures de produits alimentaires que « *15 % en volume financier au moins des matières premières doivent être issues de l'agriculture biologique* » ;
10. demande au Collège d'intégrer dans ses prochains marchés de fourniture d'électricité le critère technique suivant : « *Le marché a pour objet la fourniture de la puissance et de l'énergie électrique dont 50 % est issu de sources d'énergie renouvelable¹⁰ en haute et basse tension, aux points de prélèvement précisés en annexe du cahier des charges.* » ;
11. demande au Collège d'intégrer dans ses prochains marchés de fourniture de mazout de chauffage le critère technique suivant : « *Le combustible sera du mazout « extra » dont la teneur en soufre n'excède pas 50 ppm.* » ;
12. pour tout marché de travaux concernant son patrimoine immobilier (écoles, maisons, bâtiments administratifs, hall de sport, crèche, maison de repos, maison des jeunes, ...), décide d'introduire pour la sélection d'un bureau d'étude (bureau d'architecture ou promoteur immobilier) les critères complémentaires suivants :

« *Le bureau d'étude devra, outre les formalités habituelles en matière de cautionnement, garantie et références similaires au projet envisagé :*

 - *fournir la liste de ses références dans la construction durable au cours des 5 dernières années ;*
 - *décrire son expérience dans l'encouragement de l'utilisation du bois dans le bâtiment ;*

⁵ http://www.guidedesachatsdurables.be/bs_mb/cm20040604guidevoitures.pdf

⁶ http://www.guidedesachatsdurables.be/bs_mb/bs20040603mb42521_4.pdf

⁷ http://www.guidedesachatsdurables.be/bs_mb/cm20041223guideICT.pdf

⁸

<http://mrw.wallonie.be/sg/dsg/diis/pdf/clause%20à%20insérer%20dans%20les%20clauses%20administratives%20du%20cahier%20spécial%20des%20charges.pdf>

⁹ <http://energie.wallonie.be/xml/dgtre.html?P=NC&IDD=3917> Accueil / Professionnels / Les architectes / Cahiers des charges de référence : clauses de performance énergétique

¹⁰ Par énergies renouvelables, on entend toute source d'énergie, autres que les combustibles fossiles et la fission nucléaire, dont la consommation ne limite pas son utilisation future, notamment l'énergie hydraulique, l'énergie solaire, l'énergie géothermique, le biogaz, les produits et déchets organiques de l'agriculture et de l'arboriculture forestière et la fraction organique biodégradable des déchets.

- *décrire son expérience dans la conception bioclimatique et dans l'utilisation rationnelle de l'énergie* ».
13. pour tout marché relatif à la sélection d'un bureau d'étude (bureau d'architecture ou promoteur immobilier), d'insérer la liste des consignes suivantes dans les éléments à prendre en compte par le bureau d'étude dans ses esquisses, avant-projets, développements et réalisations :
- « Tout en maintenant un prix abordable pour le maître de l'ouvrage et en intégrant une analyse coût/bénéfice sur 20 ans, le bureau d'étude devra, lors de sa mission, prendre en compte les éléments suivants :*
- *les possibilités de subsides pour la conception écologique/basse énergie du bâtiment seront étudiées en vue d'être maximisées ;*
 - *la possibilité d'une conception bio-climatique sera étudiée ;*
 - *l'utilisation du matériau bois sera stimulée, afin d'obtenir le volume de bois en dm³/m² de SHON le plus important et en tendant vers un minimum de 10 %¹¹ ;*
 - *la consommation d'énergie primaire, dans l'esprit de la directive 2002/91/CE, sera de maximum 100 kwh/m² utile et par année ;*
 - *les matériaux employés pour la construction/rénovation seront préférentiellement issus de sources renouvelables et/ou de la biomasse et auront une énergie grise¹² la plus basse possible ;*
 - *l'auteur de projet proscriera les matériaux et techniques ayant un impact sur la santé humaine, tels ceux qui libèrent du formaldéhyde dans l'atmosphère, qui utilisent des métaux lourds, ...*
 - *le chauffage aura, dans la mesure du possible, une conception à basse température ;*
 - *une gestion écologique des déchets de chantiers sera mise en place ;*
 - *une gestion écologique de l'eau sera mise en œuvre ;*
 - *une attention sera portée à la diminution de l'intensité des rayonnements électromagnétiques ;*
 - *l'étude du projet tentera de réduire, dans l'approche du cycle de vie du bâtiment, les impacts sur l'air, l'eau, la biodiversité et la terre. » ;*
14. demande au Collège de lui faire rapport quant à la mise en œuvre de l'ensemble des orientations contenues dans la présente délibération un an après son adoption.
15. demande à tous les représentant du Conseil communal dans les différentes asbl para-communales (Centre culturel, Centre sportif, écoles, crèches...) d'y promouvoir les objectifs de cette résolution.
16. demande au Collège communiquer régulièrement à la population les objectifs, les mesures prises et les résultats obtenus dans le cadre l'amélioration des performances environnementales, sociales et éthiques des marchés publics.

¹¹ <http://www.bois-construction.org/pdf/CALCUL.XLS>

¹² L'énergie grise correspond à une énergie non affichée, à savoir la quantité d'énergie nécessaire à la fabrication globale d'un matériau : extraction de la matière première, production, emballage, acheminement et distribution, jusqu'à l'élimination.